Ai-je besoin de connaissances en allemand ?

Votre vie quotidienne en Allemagne sera plus facile si vous apprenez l'allemand. Découvrez ici pourquoi la maîtrise de la langue allemande est importante.

Apprendre l'allemand fait partie des étapes les plus importantes pour préparer votre vie en Allemagne. Cela vous permet de vous intégrer plus rapidement et de vous faire de nouveaux amis.
Pour certaines raisons, telles que le travail ou les études, il est même possible que vous deviez prouver certaines compétences linguistiques en allemand. Souvent, la preuve de certaines connaissances en allemand est également nécessaire pour demander un **visa** :

- **Professions dans le domaine de la santé :** si vous souhaitez exercer une profession médicale en Allemagne, p. ex. en tant qu'**infirmier/infirmière** ou **médecin**, des compétences linguistiques en allemand sont requises. En fonction du **land**, le niveau B1 ou B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CACRL) est exigé.

Remarque générale : si vous souhaitez exercer un métier règlementé en Allemagne, p. ex. en tant qu'enseignant(e) ou avocat(e), une **reconnaissance** est obligatoire. Des connaissances en allemand sont

également requises pour ces professions et beaucoup d'autres métiers réglementés. Vous trouverez de plus amples informations relatives à la **procédure de reconnaissance** et aux certificats de langue sur le portail **« Reconnaissance en Allemagne »** et vous pourrez également obtenir des conseils personnalisés auprès du **Service central de reconnaissance des diplômes professionnels** (ZSBA).

- **Allemand pour les étudiants et les apprentis :** si vous vous inscrivez à un cursus universitaire en langue allemande en Allemagne, vous devez fournir la preuve des compétences linguistiques requises par l'université. En règle générale, les futurs apprentis doivent également être capables de parler suffisamment l'allemand pour commencer leur formation en Allemagne. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la rubrique **« Études »** ou dans la rubrique **« Formations »**.

- **Allemand pour les conjoints :** Les connaissances de l'allemand sont importantes afin de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et la société. Votre partenaire se sentira certainement beaucoup mieux en Allemagne si tout le monde parle l'allemand. Pour une demande de visa à des fins de regroupement du conjoint et des enfants, aucun certificat de langue n'est toutefois requis dans le cas où vous-même possédez l'un des titres de séjour suivants :

  - **Carte bleue européenne** (article 18g de la loi sur le séjour des étrangers – AufenthG)
  - Carte de séjour pluriannuelle « salarié détaché ICT » et carte mobile de séjour pluriannuelle « salarié détaché ICT » (article 19, article 19a de la loi sur le séjour des étrangers– AufenthG)
  - **Titre de séjour** pour les travailleurs qualifiés (article 18a de la loi sur le séjour des étrangers – AufenthG) ou article 18b de la loi sur le séjour des étrangers– AufenthG)
  - Permis d'établissement pour les personnes hautement qualifiées (article 18c alinéa 3 de la loi sur le séjour des étrangers – AufenthG)
  - **Permis de séjour** à des fins de recherche et pour les chercheurs/chercheuses mobiles (articles 18d, 18f de la loi sur le séjour des étrangers – AufenthG)
  - Permis de séjour à d'autres fins d'emploi ; fonctionnaires (article 19c de la loi sur le séjour des étrangers – AufenthG)
  - Permis de séjour pour exercer une **activité indépendante** (article 21 de la loi sur le séjour des étrangers)

- **Connaissances de l'allemand comme condition préalable à l'obtention d'un visa :** pour demander un visa, un certain niveau de connaissances de l'allemand peut être exigé. Vous avez besoin de connaissances en allemand de niveau B2 afin d'obtenir un visa pour la recherche d'une place de formation. Des connaissances de la langue allemande de niveau B1 sont requises afin d'obtenir un **visa pour formation professionnelle**.

- Afin d'obtenir un **visa pour la reconnaissance de qualifications professionnelles étrangères**, un niveau A2 minimum est généralement requis.

Afin d'en savoir plus sur les conditions requises pour chaque type de visa, consultez la rubrique **« Visa »**.

Conseil

Même si vous n'avez pas à prouver vos compétences linguistiques en allemand pour obtenir un poste, les connaissances préalables de l'allemand témoignent de votre engagement. Étant donné que vous vous exprimez souvent différemment dans le milieu professionnel que dans la vie quotidienne, vous serez en mesure de vous débrouiller plus rapidement dans de telles situations si vous êtes sensible aux différences linguistiques et culturelles et connaissez des termes techniques spécifiques. Les **cours de langue professionnelle** sont une bonne préparation à la vie professionnelle quotidienne.

Comment sont évaluées les compétences linguistiques en allemand ?

L'évaluation de vos compétences linguistiques en allemand est basée généralement sur le **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**. Celui-ci distingue six niveaux de compétences linguistiques qui décrivent ce que les apprenants de langues étrangères peuvent exprimer et comprendre à chaque niveau.

Plus d'nformations sur le web

Goethe-Institut

Pourquoi apprendre l’allemand ?

Deutscher Akademischer Austauschdienst (service d’échange universitaire allemand)
Informations sur les cours de langue, les tests de langue et les tests d'évaluation

Imprimer la page

Vous avez des questions ?

Faites-vous conseiller sur vos possibilités de travailler et de vivre en Allemagne. Nos spécialistes répondent à vos questions sur la recherche d'emploi, les visas, la reconnaissance et l'apprentissage de l'allemand.

Vous en saurez plus sur les différentes possibilités de contact en cliquant sur les icônes ci-dessous.

E-Mail

Hotline

FAQ

FAQ

URL: https://www.make-it-in-germany.com/fr/vivre-en-allemagne/apprendre-allemand/connaissances
Date: 2025-01-30 03:13:43 GMT